

La Suisse du Nord-Ouest dit NON à l'initiative de limitation

Prise de position de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest

La votation sur l'initiative populaire «Pour une immigration modérée (initiative de limitation)» est fixée au 27 septembre 2020. La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) affirme son opposition vigoureuse à cette initiative. La résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et la mise en danger des accords bilatéraux passés entre la Suisse et l'UE auraient des conséquences négatives sur le plan économique et financier, en particulier pour la Suisse du Nord-Ouest, compte tenu de l'importance de la région en tant que site économique et de recherche.

Contenu de l'initiative

L'initiative de limitation exige, en lieu et place de la libre circulation des personnes, une régulation autonome de l'immigration en Suisse, qui s'appliquerait également aux nouveaux traités de droits internationaux. Selon les termes de l'initiative populaire et suite à l'approbation de celle-ci, le Conseil fédéral dispose d'un délai de douze mois pour abroger l'ALCP par voie de négociation. En l'absence d'aboutissement de la procédure, le Conseil fédéral est tenu de résilier l'ALCP dans les 30 jours suivants.

Importance cruciale de l'accord de libre circulation des personnes pour la Suisse du Nord-Ouest

L'abandon de l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) signerait la fin du système binaire d'admission. Celui-ci prévoit d'une part la libre circulation des ressortissants des pays de l'UE/AELE, et autorise d'autre part, en fonction des besoins de l'économie, le recrutement de personnel hautement qualifié originaire de pays tiers. Le système binaire d'admission permet une immigration flexible et maîtrisée en fonction des besoins de main-d'œuvre et contribue ainsi dans une large mesure à la prospérité de la région du Nord-Ouest et de la Suisse tout entière. Les entreprises concernées de la Suisse du Nord-Ouest sont notamment celles œuvrant dans l'industrie des sciences de la vie (pharmaceutique, biotechnologie, technique médicale), le secteur IT, la logistique internationale, l'industrie des machines et de l'électronique ainsi que les sociétés commerciales d'envergure internationale. Les frontaliers des régions voisines françaises et allemandes jouent également ici un rôle décisif. L'initiative de limitation leur imposerait de nouvelles contraintes administratives, préjudiciables au bon fonctionnement du marché du travail dans l'espace trinational.

Le contexte économique demeure inchangé : le marché de l'emploi suisse se caractérise par une pénurie de personnel qualifié à laquelle le pays peut néanmoins faire face grâce au système binaire d'admission. Le maintien dans la région des entreprises à forte valeur ajoutée générant des emplois de qualité est d'une importance cruciale pour la Suisse du Nord-Ouest. Le contingentement de l'immigration qui résulterait de l'approbation de l'initiative réduirait l'offre de travail dans la zone, avec une augmentation des coûts inhérents aux processus de recrutement. Ces dépenses accrues se solderaient pour les entreprises par une baisse de leur productivité et de leur compétitivité au niveau international.

Depuis l'introduction de l'accord de libre circulation, des mesures d'accompagnement visant à la protection des conditions de salaire et de travail ont été mises en place. Celles-ci permettent d'une part de lutter efficacement contre le dumping salarial et les conditions de travail abusives et d'autre part de garantir un environnement concurrentiel équitable pour les entreprises suisses et étrangères. Or la résiliation de l'ALCP risque de mettre un terme à ces mesures d'accompagnement.

- L'abandon de l'accord de libre circulation des personnes marquerait le retour à un système de contingentement.
- L'abandon de la libre circulation des personnes de l'UE aurait un impact négatif sur l'attractivité des cantons en tant que place économique et sur la prospérité de toute la Suisse du Nord-Ouest.
- Pour la région de la Suisse du Nord-Ouest, l'abandon du système d'admission induirait des contraintes administratives et financières plus importantes.

- La résiliation de l'accord de libre circulation des personnes remet en question les mesures d'accompagnement visant à protéger les conditions de salaire et de travail en Suisse.

Mise en danger de la voie bilatérale

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) constitue l'un des sept Accords bilatéraux I juridiquement lié aux autres par la clause guillotine. Par conséquent, la résiliation de l'ALCP rendrait également caducs les six autres accords (accords sur les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture, les transports terrestres, les transports aériens et la recherche). L'accès privilégié au marché intérieur de l'UE mais aussi la voie bilatérale avec l'UE dont bénéficie actuellement l'économie suisse se verraient alors remises en question. Or l'activité des entreprises de la région du Nord-Ouest est étroitement liée au marché intérieur européen : 47% des exportations de la région se font en direction des pays de l'Union européenne et 75% des importations proviennent de l'UE.

L'abandon de l'accord sur la recherche aurait également des conséquences graves pour la Suisse du Nord-Ouest : l'exclusion des programmes-cadres de recherche européens nuirait à l'intégration internationale et distendrait les liens de recherche. Les activités de recherche des entreprises internationales, des universités et hautes écoles ainsi que celles menées dans la région par les instituts privés pourraient disparaître ou être relocalisées dans l'UE. Les freins mis aux échanges commerciaux et la perte potentielle d'activités de recherche auraient également des conséquences négatives pour le site économique de la Suisse du Nord-Ouest ainsi que pour la qualité de vie dans la région.

L'abandon des Bilatérales I recèle en outre le risque d'une remise en question par l'UE d'autres accords, notamment les accords d'association à Schengen et à Dublin. En sa qualité de région frontalière, la Suisse du Nord-Ouest verrait augmenter les problèmes liés au transport, étant donné que les autorités douanières seraient à nouveau dans l'obligation de procéder au contrôle des personnes. Un ralentissement du trafic représente toujours des pertes économiques considérables. Rapportée à l'échelon national, la région de la Suisse du Nord-Ouest enregistre chaque jour un grand nombre de traversées frontalières et compte ainsi à elle seule à son actif plus d'un quart des 2,2 millions de passages frontaliers journaliers. Par ailleurs, l'abandon de l'accord de Schengen affaiblirait considérablement la collaboration judiciaire et policière, rendant du même coup plus difficile la lutte contre la criminalité, la cybercriminalité et le terrorisme. La charge administrative et les dépenses de sécurité en Suisse du Nord-Ouest prendraient de ce fait une ampleur considérable.

En tant que région frontalière bénéficiant de la coopération transfrontalière, la Suisse du Nord-Ouest est intégrée à de nombreux projets européens. La qualité de vie dans la région se joue pour une grande partie de la population de part et d'autre de la frontière. L'initiative de limitation générerait des contraintes inutiles, non seulement pour les zones frontalières mais aussi pour toute la Suisse.

- L'accord de libre circulation contribue à la prospérité de la Suisse du Nord-Ouest.
- Les Bilatérales I sont essentielles au maintien de l'emploi et de la recherche dans la région de la Suisse du Nord-Ouest.
- Le marché intérieur de l'UE est le premier débouché commercial pour les biens d'importation et d'exportation de la région.
- D'autres accords, notamment l'accord d'association à Schengen, pourraient également être menacés par un abandon des Bilatérales I. Or cet accord en particulier joue un rôle décisif pour la sécurité intérieure comme pour la vitalité de l'économie de la Suisse du Nord-Ouest.

Conclusion

L'abandon de l'accord de libre circulation aurait des conséquences importantes et néfastes pour la Suisse du Nord-Ouest. L'ALCP contribue à la création et au maintien des emplois dans la région. Grâce à l'ALCP, l'économie de la Suisse du Nord-Ouest peut compter sur une réserve de main-d'œuvre au sein de laquelle le personnel qualifié dont la région a besoin peut être recruté sans complications administratives.

L'approbation de l'initiative menace les Accords bilatéraux I dans leur ensemble et remet fondamentalement en question la voie bilatérale désormais largement éprouvée entre la Suisse et l'UE.

Pour toutes les raisons précédemment évoquées, la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) se prononce contre l'initiative populaire «Pour une immigration modérée».